

CONSEIL SYNDICAL de l'AFP

Mairie d'ARVIEUX – le 04 Février 2020

Présents : Marc BLANC, Philippe CHABRAND, Jean-Denis PRAT Christian BLANC, Michel FAURE, Roger MARCELLIN, Jean-Louis PHILIP

Absents : Bernard MEISSIMILLY (excusé), Nicolas BARBESIER et les suppléants : Anna ALBERT et Pierre BLANC.

Présent à titre consultatif : Daniel BRUNET pour l'ONF

Marc BLANC, Président ouvre la séance en remerciant les participants d'être présents.

1. Bilan de la saison estivale 2019 avec location des alpages :

Tout semble s'être bien passé cet été dans l'ensemble.

Pas de souci au niveau des cabanes pastorales : bon entretien. Suivi et « dépannage » fait par les employés communaux (ex purge du chauffe-eau, ampoules, panneaux solaires, etc...) (participation financière de l'AFP à la commune pour le personnel)

Clapeyto : Bon été. Nouveau berger cette année : correct et à l'écoute. Quelques remarques liées au fait que le troupeau est arrivé un peu plus tôt : donc un peu plus tôt autour des chalets et quelques chalets moins protégés (parcs).

Alpage sud (baoude) : Content du nouveau parcours avec déchargement des moutons au départ de la route de Furfande. Pascal REYNIER, qui a repris l'alpage a indiqué qu'il n'avait pas été content de ne pas avoir eu l'alpage directement après le décès de son père : mais obligatoire de faire un nouvel appel à candidature : convention d'utilisation caduque et donc nouveau contrat.

- A noter à ce propos la lettre de la chambre d'agriculture sur la gestion des alpages communaux, qui indique : « la priorité d'utilisation est donc donnée par la loi montagne, aux Groupements pastoraux agréés, comptant le plus d'agriculteurs locaux ou à défaut comptant le plus d'agriculteurs de montagne ». Ceci en raison de la pénurie d'alpage, pour l'entretien des paysages nos éleveurs de montagne doivent pouvoir utiliser les alpages qui les entourent.

Philippe Chabrand indique que le fait de réunir tous les acteurs (bergers, membres de commune et de l'AFP, le Parc) en début de saison a été une bonne chose pour fixer certains points (alpages, patous, touristes, etc...)

Daniel Brunet précise qu'il a dû réexpliquer l'objectif des périmètres de régénération vers le Queyron pour protéger les petits arbres, même si en d'autres endroits, il y a des travaux d'exploitation avec des trouées, branches en attendant la régénération. Ce sont des « dégâts » temporaires en attendant la repousse.

Loups : Quelques attaques de loups sur le troupeau de Baoude par - semble-t-il - un vieux loup isolé. Il préfère cela à l'installation d'une nouvelle meute plus importante. Il semble que le suivi n'est pas toujours bien fait (fiches à remplir).

Groupe Pastoral Bovins : Positif sur Catinat. Alpage facile à gérer.

Point notable à signaler : le succès des animations très appréciées des touristes : 2 Demies journées sur le pastoralisme + Une fois par semaine traite en alpage. Chaque semaine 70 à 80 participants.

Pour les veaux de Jalleit : 58 veaux. L'estive s'est bien passée. Suite aux observations du CERPAM les parcs ont été mieux cloisonnés : l'alpage a été mieux pâturé, plus uniformément. Eleveurs satisfaits de l'impluvium et des bassins d'abreuvement. (Travaux réalisés par le Groupe pastoral)

Association Foncière Pastorale d'ARVIEUX

Courrier à adresser à Monsieur le Président – Mairie – La ville 05350 ARVIEUX

Furfande : Problèmes avec le berger (problèmes de santé et en arrêt quelques jours en fin de saison). Il faudrait plus de suivi.... Les vaches sont plus libres pour aller et venir. Il fait des parcs mais l'ensemble manque de surveillance du troupeau.

- Voir pour faire mieux manger les différents secteurs. Le CERPAM contrôle (service payé par le Groupement)
- Projet d'impluvium pour éviter le déplacement des vaches sur le secteur sous le pic du gazon (Vacivier) travaux en 2020 prise en charge : le Groupement pastoral.
- Revoir le diagnostic qui avait été fait...
- En projet également les parcs de rétention en bois.

Daniel Brunet remarque que sur Catinat les vaches font des drailles toujours au même endroit pour le retour vers le poste de traite. Mais ce n'est pas un gros problème, à cette place il n'y a pas de régénération. C'est mieux que si elles passent un peu partout.

La route de Catinat va être refaite. La machine à traire pourra mieux passer. > être vigilant sur la largeur : minimum 3 m (et plus pour les virages). Après les travaux il faudra être vigilant aussi pour que les vaches ne restent pas sur la route en attendant la traite : elles endommagent les talus, les fossés, etc...

Il indique également qu'il va proposer à la commune un programme subventionné à 40 % pour faire du décapage dans les trouées afin de favoriser la régénération (vers Catinat, le Col d'Izoard et le Queyron).

2. Suites de l'Assemblée Générale du 18 Juin 2019.

Un nouveau membre représentant les propriétaires, Jean-Louis PHILIP a été élu en remplacement de Mme Colette PHILIP.

Une nouvelle Assemblée Générale sera à prévoir au printemps (avril/mai) après les élections des membres du conseil municipal + Deux agriculteurs en retraite (Christian BLANC et Michel FAURE) à renouveler également dans le collège des Propriétaires-Eleveurs.

- Contacter Mr Denarié de la DDT pour savoir si on peut éventuellement changer les statuts pour mettre un éleveur propriétaire dans la commune mais qui n'a pas de terrain dans l'AFP dans ce collège.

3. Présentation et vote du Compte Administratif du compte de gestion.

Après présentation des comptes par la secrétaire/comptable : le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont adoptés à l'unanimité. > voir documents joints (le Président ne participe pas au vote)

4. Préparation et vote du budget prévisionnel 2020.

- Voir document ci-joint.
 - Dans les travaux à prévoir : envisager de reprendre le canal des Moulins le long de la route du Pont du Déserteur jusqu'à la route de Villargaudin : A chiffrer. Cela permettrait d'arroser de nouveau les prés de l'Esteyère situés juste à l'entrée de la vallée. Ensuite la question sera également posée lors de la création de la microcentrale hydroélectrique avec la Sté EDSB.
- Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5. Convention au titre du P.D.I.P.R. des Hautes-Alpes (Itinéraires Promenade et Randonnée) :

C'est Philippe qui reprend l'historique de la situation. Le problème s'est posé dans un premier temps à Furfande... mais il est susceptible de se poser de plus en plus fréquemment un peu partout.

En effet, il s'agit de l'usage du sentier qui crée un conflit avec un propriétaire en raison de la proximité avec le chalet d'alpage. Après recherches, le sentier passe effectivement sur sa propriété, même si la division parcellaire du BND s'est faite de manière illégale. En général, le droit français protège la propriété privée.

C'est la Communauté de Communes Guillestrois Queyras qui est compétente pour les chemins communautaires. C'est donc ses représentants qui ont négocié le droit de passage avec l'intéressé. La Commune n'a cependant pas donné son accord pour dévier le sentier – existant sur le cadastre depuis longtemps - ce qui aurait créé un précédent et une porte ouverte à de nombreux problèmes...

Aussi, la Com Com propose de passer une convention avec l'AFP en tant que structure gestionnaire de l'espace et représentant les propriétaires à la place de conventions avec chaque propriétaire concerné qui paraît un travail lourd et aléatoire en matière de résultat.

Le but de cette convention n'est pas de faire de gros travaux mais de garantir un droit de passage sur les sentiers.

Les membres du conseil syndical donnent leur accord à l'unanimité et demandent que la commune soit associée à cette convention.

6. Préparation de la saison 2020.

- Vérifier les dates des conventions de pâturage passées antérieurement.
- La commune a un projet d'achat et mise en place de cabanes de berger transportables en hélicoptère pour l'alpage de Clapeyto suite au diagnostic fait : secteur du lac de Souliers + Au choix : clos la cime ou secteur du Lauzon.
- Indiquer à Pascal REYNIER qu'il pourrait monter un dossier de subvention pour installer une citerne de 20/30 M3 sur le secteur du Devez (Favier) pour éviter le déplacement des bêtes pour boire.
- Les services du Parc Naturel Régional du Queyras ont également un projet de fabrication de cabanes transportables qui seraient mises à disposition dans différents secteurs.
- Prévoir le renouvellement de la convention entre la Commune, l'ONF et l'AFP pour les zones en forêt communale relevant du régime forestier (signée en 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 pour 5 ans donc finie le 31 décembre 2019)
- Prévoir de transmettre à l'ONF la nouvelle convention de gestion pour le camping (à prévoir à l'automne 2020)

7. Questions diverses.

Sans objet.

Vu le Président, Marc BLANC.



Association Foncière Pastorale d'ARVIEUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Section de Fonctionnement

DETAIL DES ARTICLES EN DEPENSES

N° Art	Articles	CA 2018	BP 2019	CA 2019
022	Dépenses imprévues (7% des frais réels)	0,00	942,25	0,00
011	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>			
6064	Fournitures administratives	0,00	1 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	6 781,10	10 000,00	7 854,18
61558	Entretien réparation autre bien mobiliers	0,00	30 000,00	4 140,00
616	Prime d'assurance	662,73	1 000,00	695,42
6188	Autres frais divers	0,00	1 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptables et aux régisseurs	39,65	200,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	500,00	0,00
012	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>			
6218	Autre personnel extérieur (rev salaire employé comm)	2 112,96	3 000,00	2 669,97
TOTAUX		9 596,44	47 642,25	15 359,57

DETAIL DES ARTICLES EN RECETTES

N° Art	Articles	CA 2018	BP 2019	CA 2019
70	<u>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</u>			
7036	redevances d'utilisation du domaine	15 672,01	16 000,00	16 120,95
77	<u>Produits exceptionnel</u>			
777	Produits exceptionnel	0,00	0,00	0,00
TOTAL		15 672,01	16 000,00	16 120,95
002	Excédent de fonctionnement reporté	25 566,68	31 642,25	31 642,25
TOTAL CUMULE		41 238,69	47 642,25	47 763,20

Résultat de l'exercice: **761,38**
Résultat cumulé **32 403,63**

Conseil Syndical du 04/02/2020

Association Foncière Pastorale d'ARVIEUX
BUDGET PRIMITIF 2020
Section de Fonctionnement

DETAIL DES ARTICLES EN DEPENSES

N° Art	Articles	BP 2019	CA 2019	BP 2020
022	Dépenses imprévues (7% des frais réels)	942,25	0,00	703,63
011	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>			
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	7 854,18	10 000,00
61558	Entretien réparation autre bien mobiliers	30 000,00	4 140,00	31 000,00
616	Prime d'assurance	1 000,00	695,42	1 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptables et aux régisseurs	200,00	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	500,00
012	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>			
6218	Autre personnel extérieur (rev salaire employé comm)	3 000,00	2 669,97	3 000,00
TOTAUX		47 642,25	15 359,57	48 403,63

DETAIL DES ARTICLES EN RECETTES

N° Art	Articles	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	<u>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</u>			
7036	redevances d'utilisation du domaine	16 000,00	16 120,95	16 000,00
77	<u>Produits exceptionnel</u>			
777	Produits exceptionnel	0,00	0,00	0,00
TOTAL		16 000,00	16 120,95	16 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	31 642,25	31 642,25	32 403,63
TOTAL CUMULE		47 642,25	47 763,20	48 403,63

Conseil Syndical du 04/02/2020